

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES ET DISPOSITIONS DE CLARIFICATION
DU DROIT ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES - (N° 2390)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Errante
(avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 12

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« a) Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.